

221C2497  
FR0010112524-FS0769

24 septembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**NEXITY**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 septembre 2021, complété le 23 septembre, la société d'assurance mutuelle La Mondiale<sup>1</sup> (32 avenue Émile Zola, 59370 Mons-en-Barœul) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 20 septembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXITY et détenir individuellement 2 806 487 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,00%<sup>2</sup> du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NEXITY sur le marché.

À cette occasion, le concert composé des sociétés La Mondiale<sup>1</sup>, la société Crédit Mutuel Arkéa, la société par actions simplifiée New Port<sup>4</sup> et des dirigeants et cadres de la société NEXITY, n'a franchi aucun seuil et détient, au 20 septembre 2021, 12 339 203 actions représentant autant de droits de vote, soit 21,98% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
Crédit Mutuel Arkéa	1 896 616	3,38
Suravenir	1 102 835	1,96
<b>Total Crédit Mutuel Arkéa</b>	<b>2 999 451</b>	<b>5,34</b>
New Port	2 872 611	5,12
Dirigeants et cadres	3 660 654	6,52
La Mondiale	2 806 487	5,00
<b>Total concert</b>	<b>12 339 203</b>	<b>21,98</b>

<sup>1</sup> Société d'assurance mutuelle (sise 32 avenue Émile Zola, 59370 Mons-en-Barœul) régie par le code des assurances, membre de la SGAM AG2R La Mondiale.

<sup>2</sup> 5,000001%

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 56 129 724 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Société détenue par des dirigeants et managers de NEXITY ainsi que d'anciens managers.